



COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du SAMEDI 22 MARS 2008

Etaients présents :

M. FAGARD Jacques, M. MATTIUSSI Georges, Mme BOURQUIN Régine, M. FRAYSSE Marc-André, Mme MONDON Christiane, M. PERBEN Jean-Michel, M. MORIN Guy, M. BLANC Jean-Luc, M. ADRIEN Patrick, M. DURAND Jean-Marie, Mme SHARDAN-CULTY Chantal, Mme FRANÇON Danielle, M. MANENT Gérard, Mme THEOLAS Laudie, M. HUEBER Philippe, M. BARTHELEMY Christian, Mme SAVEL Nadine, Mme BOUDIN Brigitte, Mme ROUSSON Maria, Mme DIAZ-SOLER Rose, Mme RAMON Carole, Mlle DUC Michèle, Mme SAINT-DONAT Jeannine, Mme JACQUIER Colette, M. TAILLAND Alain, M. PERILLAT Alain, Mme HEZARD Silvia, M. BOUCHARD Emmanuel, Conseillers Municipaux.

Excusé : M. Sébastien DELAYE qui a donné procuration à M. Patrick ADRIEN.



1°) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Les membres du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de VALREAS, proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 16 MARS 2008, ont été convoqués pour l'installation du Conseil, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-10, L. 2121-12, L. 2121-17, L. 2122-8 et L. 2122-13.

La séance est ouverte sous la présidence du Maire sortant, Madame Nadège SAVAJOLS, qui déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal des élus :

Monsieur Jacques FAGARD
Monsieur Georges MATTIUSSI
Madame Régine BOURQUIN
Monsieur Marc-André FRAYSSE
Madame Christiane MONDON
Monsieur Jean-Michel PERBEN
Monsieur Guy MORIN
Monsieur Jean-Luc BLANC
Monsieur Patrick ADRIEN
Monsieur Jean-Marie DURAND
Madame Chantal SHARDAN-CULTY
Madame Danielle FRANÇON
Monsieur Gérard MANENT
Madame Laudie THEOLAS
Monsieur Philippe HUEBER
Monsieur Christian BARTHELEMY
Madame Nadine SAVEL
Madame Brigitte BOUDIN
Madame Maria ROUSSON
Madame Rose DIAZ-SOLER
Madame Carole RAMON
Monsieur Sébastien DELAYE
Mlle Michèle DUC
Madame Jeannine SAINT-DONAT
Madame Colette JACQUIER
Monsieur Alain TAILLAND

Monsieur Alain PERILLAT
Madame Sylvia HEZARD
Monsieur Emmanuel BOUCHARD.

Le Maire sortant rappelle les résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

Nombre d'électeurs inscrits :	6.840
Nombre de votants :	4.694
Nombre de bulletins nuls :	149
Nombre de suffrages exprimés :	4.545
Majorité absolue :	2.273

Ont obtenu : Liste « ENSEMBLE AUTREMENT » = 773 voix
 Nombre de sièges attribués = 2

 Liste « ENSEMBLE POUR VALREAS » = 954 voix
 Nombre de sièges attribués = 3

 Liste « VALREAS NOUVEAU SOUFFLE » = 390 voix
 Nombre de sièges attribués = 1

 Liste « UN ESPOIR POUR VALREAS » = 2.428 voix
 Nombre de sièges attribués = 23

et déclare installer dans leur fonction de Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs :

Jacques FAGARD, Georges MATTIUSI, Régine BOURQUIN, Marc-André FRAYSSE, Christiane MONDON, Jean-Michel PERBEN, Guy MORIN, Jean-Luc BLANC, Patrick ADRIEN, Jean-Marie DURAND, Chantal SHARDAN-CULTY, Danielle FRANÇON, Gérard MANENT, Laudie THEOLAS, Philippe HUEBER, Christian BARTHELEMY, Nadine SAVEL, Brigitte BOUDIN, Maria ROUSSON, Rose DIAZ-SOLER, Carole RAMON, Sébastien DELAYE, Michèle DUC, Jeannine SAINT-DONAT, Colette JACQUIER, Alain TAILLAND, Alain PERILLAT, Sylvia HEZARD, Emmanuel BOUCHARD.

Le Maire sortant invite le Conseil Municipal à désigner un secrétaire parmi ses membres : Mlle Michèle DUC est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire sortant invite Madame Jeannine SAINT-DONAT, doyen d'âge des membres du Conseil Municipal, à présider l'Assemblée.

Madame Jeannine SAINT-DONAT vient s'asseoir à la place du Maire sortant et prend la présidence.

Puis, elle invite le Conseil Municipal à désigner au moins 2 assesseurs : Mesdames Christiane MONDON et Silvia HEZARD sont désignées.

2°) ELECTION DU MAIRE :

Madame Jeannine SAINT-DONAT, doyen d'âge de l'assemblée, Présidente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1, L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, L.2122-10 et L.2122-12, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret.

Madame SAINT-DONAT demande à l'Assemblée les candidatures.

Sont candidats : M. Guy MORIN et M. Alain PERILLAT.

Puis, on procède au vote :

Nombre de votants :	29 (dont 1 procuration)
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	4
Nombre de suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	15

Ont obtenu : M. Guy MORIN 23 voix
M. Alain PERILLAT 2 voix

Monsieur Guy MORIN , ayant obtenu la majorité absolue, **est proclamé MAIRE**.

Le Maire élu reprend sa place et préside à nouveau le Conseil Municipal selon l'ordre du jour.

3°) FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-1 à L. 2122-2-1, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Le Maire entendu,
à l'unanimité,
DÉCIDE de fixer le nombre des adjoints à sept (7).

4°) ELECTION DES ADJOINTS :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-4, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints (dont le nombre vient d'être fixé) au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Ce vote a lieu au scrutin secret.

Le Maire demande à l'Assemblée les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Seule une liste est déposée : Liste ADRIEN Patrick.

Puis, on procède au vote :

Nombre de votants :	29 (dont 1 procuration)
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	6
Nombre de suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	15

A obtenu : Liste ADRIEN Patrick 23 voix

Sont élus Adjoints au Maire : Monsieur ADRIEN Patrick, 1^{er} Adjoint
Madame FRANÇON Danielle, 2^{ème} Adjoint
Monsieur DURAND Jean-Marie, 3^{ème} Adjoint
Madame RAMON Carole, 4^{ème} Adjoint
Monsieur BLANC Jean-Luc, 5^{ème} Adjoint
Madame MONDON Christiane, 6^{ème} Adjoint
Monsieur FAGARD Jacques, 7^{ème} Adjoint.

5°) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ENCLAVE DES PAPES (C.C.E.P.) – ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément aux statuts de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes (C.C.E.P.), le Conseil Municipal doit élire, au scrutin secret – à la majorité absolue des suffrages exprimés, ses représentants qui seront appelés à siéger au Conseil de Communauté, à savoir :

- 10 délégués titulaires
- 5 délégués suppléants .

LE CONSEIL MUNICIPAL, le Maire entendu,
DÉCIDE de PROCÉDER, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés,

■ **à l'élection de ses 10 délégués titulaires :**

Nombre de votants : 29 (dont 1 procuration)
Bulletin blanc ou nul : 1
Suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :	Monsieur Patrick ADRIEN	25 voix
	Monsieur Guy MORIN	25 voix
	Monsieur Jean-Marie DURAND	25 voix
	Madame Chantal SHARDAN-CULTY	25 voix
	Monsieur Christian BARTHELEMY	25 voix
	Madame Maria ROUSSON	25 voix
	Monsieur Jacques FAGARD	25 voix
	Monsieur Philippe HUEBER	25 voix
	Monsieur Jean-Michel PERBEN	25 voix
	Monsieur Alain PERILLAT	25 voix
	Madame Colette JACQUIER	3 voix

Monsieur **Patrick ADRIEN**, Monsieur **Guy MORIN**, Monsieur **Jean-Marie DURAND**, Madame **Chantal SHARDAN-CULTY**, Monsieur **Christian BARTHELEMY**, Madame **Maria ROUSSON**, Monsieur **Jacques FAGARD**, Monsieur **Philippe HUEBER**, Monsieur **Jean-Michel PERBEN** et Monsieur **Alain PERILLAT**, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus **délégués titulaires** du Conseil Municipal de Valréas à la **Communauté de Communes de l'Enclave des Papes** et ce, pour la durée de la mandature.

■ **à l'élection de ses 5 délégués suppléants :**

Nombre de votants : 29 (dont 1 procuration)
Bulletin blanc ou nul : 1
Suffrages exprimés : 28
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :	Madame Brigitte BOUDIN	25 voix
	Monsieur Sébastien DELAYE	25 voix
	Monsieur Gérard MANENT	25 voix
	Madame Nadine SAVEL	25 voix
	Madame Silvia HEZARD	25 voix
	Madame Jeannine SAINT-DONAT	3 voix

Madame **Brigitte BOUDIN**, Monsieur **Sébastien DELAYE**, Monsieur **Gérard MANENT**, Madame **Nadine SAVEL** et Madame **Silvia HEZARD**, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus **délégués suppléants** du Conseil Municipal de Valréas à la **Communauté de Communes de l'Enclave des Papes** et ce, pour la durée de la mandature.

6°) SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU (S.I.A.E.) DU CANTON DE VALREAS
ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire expose à l'assemblée que, la Commune étant membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau (S.I.A.E.) du Canton de Valréas, le Conseil Municipal doit élire, au scrutin secret – à la majorité absolue des suffrages exprimés –, ses deux représentants qui siègeront au Comité Syndical.

LE CONSEIL MUNICIPAL, le Maire entendu,

DÉCIDE de PROCÉDER, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection de ses deux délégués :

Nombre de votants :	29 (dont 1 procuration)
Bulletins blancs ou nuls :	5
Suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :	Monsieur Patrick ADRIEN	23 voix
	Monsieur Philippe HUEBER	23 voix
	Monsieur Emmanuel BOUCHARD	1 voix

Messieurs **Patrick ADRIEN** et **Philippe HUEBER**, ayant obtenu la majorité absolue, sont élus **délégués** du Conseil Municipal de Valréas au **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Canton de Valréas** et ce, pour la durée de la mandature.

7°) CENTRE HOSPITALIER DE VALREAS – ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire expose à l'assemblée que, conformément à la législation, le Conseil Municipal doit élire, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés, ses trois délégués qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de la commune, étant précisé que le Maire est Président de droit.

LE CONSEIL MUNICIPAL, le Maire entendu,

DÉCIDE de PROCÉDER, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, à l'élection de ses trois délégués :

Nombre de votants :	29 (dont 1 procuration)
Bulletin blanc ou nul :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :	Madame Danielle FRANÇON	28 voix
	Madame Brigitte BOUDIN	25 voix
	Monsieur Georges MATTIUSI	25 voix
	Madame Colette JACQUIER	4 voix
	Monsieur Alain PERILLAT	3 voix
	Monsieur Emmanuel BOUCHARD	2 voix

Mesdames **Danielle FRANÇON**, **Brigitte BOUDIN** et Monsieur **Georges MATTIUSI** ayant obtenu la majorité absolue, sont élus **délégués** du Conseil Municipal de Valréas au **Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Valréas**, ainsi que **Monsieur Guy MORIN, Maire, Président de droit** et ce, pour la durée de la mandature.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, le Maire lève la séance.

La secrétaire de séance,
Michèle DUC
Conseillère Municipale.